

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Patrick Trifi, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Florian Renard, Carine Florent, Eric Monchicourt, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassez, André Couplet, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, Emeline Kessler et Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.	
Présents 24 / 33 Pouvoirs : 08 / 33		
Votants 32 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Sylvia Potier à Annette Bramme, Micheline Wannepain à Aymeric Robin, André Kaczor à Eric Warmoes, Lætitia Millecamp à Patrick Trifi, David Belurier à Véronique Hubert, Agathe Mahmoudi à Jérôme Ibanez, Jocelyne Dusautois à Karine Lippert, Eddy Zdziech à Philippe Lambert	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
DELIBERATION 2023.02.10	Subventions aux associations raismoises pour l'année 2023	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 telle que modifié par l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confirmant le respect des principes de la République et stipulant que les associations qui demandent une subvention publique doivent s'engager à respecter le caractère laïc et les principes de la laïcité dans un 'contrat d'engagement républicain »

Vu le Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que les élus exerçant des responsabilités au sein d'associations doivent s'abstenir de toute participation à la préparation, au délibéré et au vote de délibérations portant sur ces associations.

Vu le règlement intérieur d'attribution des subventions en vigueur,

Considérant les demandes de subventions transmises par les associations et la complétude de leurs dossiers,

Considérant l'avis de la commission vie association, sport et culture

Considérant le tableau des subventions ci-dessous,

Culture	
harmonie communale de Raismes	18 000,00 €
Sports individuels	
Karaté club de Raismes Sabatier	1 190,00 €
Judo club de Raismes	1 850,00 €
Union Raismoise colombophile	2 150,00 €
May-Thai Raismoise	1 350,00 €
Raismes auto Modélismes Club	500,00 €

Divers et caritatifs	
Union femmes solidaires	830,00 €
Amicale sapeurs pompiers de Raismes	4 500,00 €
AMQR	278 000,00 €
resto du cœur	3 000,00 €
secours populaire français de Raismes	19 170,00 €
ACLI	250,00 €
donneurs de sang bénévole	1 350,00 €
ça bouge à Raismes	250,00 €
COS	
COS du personnel actif	37 000,00 €
COS du personnel retraité	11 000,00 €
Seniors	
les sans soucis	2 070,00 €
Vie scolaire	
les amis d'Élise	450,00 €
APE Paul Langevin	450,00 €
APE Marcel Danna	450,00 €
APE Anne Godeau	450,00 €
APE Joliot Curie	365,00 €
APE Anatole France (nelle asso)	365,00 €
APE Jules Moriamez	450,00 €
Sports collectifs	
ASR Basket	17 190,00 €
Football club de Raismes	16 800,00 €
Sports loisirs	
Société Gymnique de Raismes Sabatier	3 650,00 €
Loisirs	
VAGE Raismes	250,00 €
Equi harmonie	125,00 €
Radio club de Raismes Art. Musmeaux	540,00 €
dé raismois	540,00 €
troupe métronome	250,00 €
Equiday'sRaismes	250,00 €
Dragon musik	250,00 €
troc d'heures Raismois	125,00 €
TOTAL	425 410,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus membres des associations suivant la liste ci-dessous ne prennent pas part au vote : Carine Florent (Gymnique de Sabatier), Véronique Hubert (Don du sang et supp' Raismes), Patrick Evrard (Comité des fêtes de Raismes Vicoigne et Maisons de quartier), David Belurier (Comité des fêtes Raismes Vicoigne et ça bouge à Raismes), Agathe Mahmoudi (APE anne Godeau et Maisons de Quartier), Patrick TRIFI (Maisons de quartier), Nadine Cochy (DDEN), Eric Warmoes (Fervent bouliste), André Kaczor (Fervent Bouliste), Annette Bramme (Raismes Eisleiben) et Marie Josée Paillouse (Don du Sang).

VALIDE le montant des subventions comme stipulé dans le tableau,

DIT que le versement de ces montants se fera sous réserve de la complétude du dossier,

INSCRIT cette dépense au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**

Signé par le Maire le 13 avril 2023
Transmis et reçu en préfecture le 14 avril 2023
Publié sur le site internet le 17 avril 2023